

DEC123012DR07

Décision portant nomination de Mme Joëlle GREGOIRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5270 intitulée « Institut des Nanotechnologies de Lyon »

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'**INSA de Lyon** (ou toute autre norme interne de l'établissement) ;

Vu la décision n° **DEC11A004DSI** portant renouvellement de l'unité mixte n°**5270** intitulée « **Institut des Nanotechnologies de Lyon** » et nommant **Mme Catherine CHEVALLIER** en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **12/12/2012** ;

Considérant que **Mme Joëlle GREGOIRE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** les **18 et 19 octobre 2012** et du **14 au 16 novembre 2012**,

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Joëlle GREGOIRE, assistant ingénieur**, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°**5270** « **Institut des Nanotechnologies de Lyon** », à compter du **13/12/2012**.

Mme Joëlle GREGOIRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Joëlle GREGOIRE** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **VILLEURBANNE**, le : **13/12/2012**

La directrice de l'unité

[Prénom Nom]

Visa du directeur de l'**INSA de Lyon**
(ou de son délégué)

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)